



## De la Chancellerie

---

**Aux curés et aux prêtres collaborateurs  
Aux présidents et présidentes d'assemblées de fabrique  
Aux fidèles en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine**

### **Objet : Mise à jour des normes sanitaires dans les lieux de culte**

Bonjour!

« Je vous apporte une bonne nouvelle »!

Le Secrétaire de l'Assemblée des Évêques Catholiques du Québec (AECQ) vient de nous confirmer les nouvelles mises à jour pour les mesures sanitaires dans nos lieux de culte. Vous pourriez aussi consulter les détails sur le site du Gouvernement ([https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes\\_de\\_sante/covid-19/mesures-en-vigueur.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/mesures-en-vigueur.pdf)).

**Dans les faits, il ne reste que deux mesures sanitaires en vigueur : le port du masque et l'hygiène des mains.**

**Pour tout le reste, nous revenons à la normale** : procession d'entrée, procession pour la communion, lecteurs, servants de messe, chant de l'assemblée, plus de distanciation ni de bans séparés, plus de cordes sur les bans, célébrations des sacrements (baptême, communion, confirmation, mariage, célébrations pénitentielles) et des funérailles, condoléances à l'église, etc.

Quant aux **chorales**, la seule mesure qui reste est celle du port du masque.

Donc, un retour à la normale qui sera fort apprécié à n'en pas douter ! C'est dire que nous pourrions vivre nos célébrations comme avant mars 2020, mais sans oublier que la covid-19 circule quand même.

Espérons et prions pour ne pas connaître de nouvelles vagues.

Fait à Gaspé, le 15 mars 2022.

Abbé Serge D. Tidjani  
Chancelier